



Ingold François, Kolly Gabriel

Engagement hors EPT : vers une régularisation ?

Cosignataires : 13	Réception au SGC : 04.02.22	Transmission au CE : *07.02.22
--------------------	-----------------------------	--------------------------------

Dépôt et Développement

Liminaire

Le 16 juin 2016, les résultats d'une enquête sur la masse salariale et des crédits forfaitaires menée par le Service du personnel et d'organisation (SPO) ont été présentés à la Commission des finances et de gestion (ci-après : CFG). Il y a été établi que les montants forfaitaires représentaient l'équivalent de 456,64 EPT, dont 137,62 pour des activités pérennes. La Direction des finances a proposé au Conseil d'Etat de transférer ainsi 139 EPT dans l'inventaire des postes de travail.

Le 22 novembre 2016, Rose-Marie Rodriguez et Elian Collaud demandaient, dans une question adressée au Conseil d'Etat, un état des lieux des CDD et la position du Conseil d'Etat sur sa volonté de transformer les CDD en CDI.

Les statistiques des postes de travail attribués au budget 2021 font état de 8923,44 EPT. Ces postes sont répartis dans les différents services et une augmentation des besoins doit être soigneusement documentée. Nous pouvons par exemple nous rappeler une augmentation notoire et justifiée du nombre d'agents de police entérinée par le Grand Conseil lors de l'étude du budget 2022.

Lors de chaque nouveau budget, un EPT annuel est octroyé automatiquement à chaque direction, sans aucune considération des besoins particuliers des différentes directions.

Les engagements inscrits dans des crédits forfaitaires ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des postes de travail.

Situation induite

Lors de l'étude du budget par la CFG à l'automne 2021, les membres de la commission ont pu relever une pratique récurrente de certaines directions d'engager du personnel hors comptabilisation des EPT.

Cette situation amène parfois une certaine crispation dans les différents services qui se voient obliger d'engager des personnes en CDD et de les inclure dans des crédits forfaitaires, ce qui les excluent de fait de la somme des EPT comptabilisés.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Problématique

Si cette pratique permet aux directions de trouver une solution transitoire à la pénurie de personnel, elle pose plusieurs problèmes réels :

1. Les contrats de travail inscrits dans des crédits forfaitaires mettent les employés dans des situations professionnelles précaires. De plus, il s'agit principalement d'emplois pourvus par de jeunes adultes fraîchement diplômés : le canton pourrait offrir de meilleures perspectives à cette population déjà partiellement chahutée par le marché du travail.
2. Ces contrats provoquent également une perte des compétences. Une fois ces employé-e-s formé-e-s, leurs engagements prennent fin. Il est également prévisible que ces collaborateurs et collaboratrices quittent leur mandat en cours de route pour un engagement pérenne. C'est une perte sèche en matière de connaissances et de compétences pour l'administration cantonale.
3. Les projets engageant ces collaborateurs sont freinés par des turn-over systématiques. Il en résulte une certaine lenteur administrative agaçante.
4. L'engagement de collaborateurs hors inventaire des postes de travail donne une vision tronquée de la réalité de l'emploi au sein des différentes directions. Nous avons ainsi une politique d'engagement à deux vitesses, entre les « vrai-e-s » employé-e-s, jouissant d'une certaine stabilité, et les employé-e-s « fantômes », qui se trouvent en visite au sein de l'administration cantonale.

Demande

Le Conseil d'Etat doit se saisir de ce dossier et trouver une solution rapide à ce problème systémique, comme il l'a fait en 2016. Par ce postulat, les auteur-e-s suggèrent au Conseil d'Etat de :

1. mener une enquête sur les engagements inscrits dans des crédits forfaitaires dans les différents services ;
 2. transférer ces engagements, quand ils sont pérennes, dans l'inventaire des postes de travail ;
 3. inclure les engagements inscrits dans des crédits forfaitaires dans la statistique annuelle des postes de travail présentée avec le budget.
-